



commune de **Jouars -  
Pontchartrain**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 078-217803212-20260409-ADM\_007\_2026-AR

**ARRETE DU MAIRE  
PORTANT DELEGATION  
D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A  
MADAME HELENA RAMALHO CLAUDIO  
3EME ADJOINT AU MAIRE**

Direction Générale : TMT/MD  
**ADM-007-2026**

Nous, Maire de la Commune de Jouars Pontchartrain,  
Vu les articles L 2122-1, L 2122-18, L 2122-20 et R 2121-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre des adjoints au Maire,  
Vu l'élection le 21 mars 2026 de Madame Héléna RAMALHO CLAUDIO en qualité de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Considérant que l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales confère au Maire la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1**

**Madame Héléna RAMALHO CLAUDIO**, 3<sup>ème</sup> Adjointe, reçoit délégation sous notre surveillance et sous notre responsabilité, pour prendre toutes décisions concernant les affaires suivantes :

- **Enseignement** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :
  - Coordination des délégués du conseil municipal aux conseils d'administration du collège St Simon et du lycée Viollet le Duc de Villiers-Saint-Frédéric
  - Coordination des délégués du conseil municipal aux conseils d'écoles élémentaire et maternelle
  - Calendrier d'utilisation du car scolaire et des installations sportives par les écoles maternelle et élémentaire de la commune
  - Relations avec les associations de Parents d'élèves
  - Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté
  - Contrat Enfance Jeunesse
  - Dérogations scolaires
  - Suivi du transport scolaire
  - Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus
- **Enfance** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :
  - Services post et périscolaires : centre de loisirs, activités techniques,
  - Développement du bio dans la restauration scolaire
  - Centre de loisirs associés à l'école maternelle
  - Centre de loisirs associés à l'école élémentaire
  - Colonies de vacances, classes de mer, de découvertes
  - Courrier de relance de factures scolaires impayées, telles que les factures de cantines, du centre et de colonies de vacances ou classes découvertes
  - Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus
- **Jeunesse** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :
  - Initiatives pour la jeunesse

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 078-217803212-20260409-ADM\_007\_2026-AR



- Structures en faveur de la jeunesse : Salles Jeunes
- Séjours adolescents
- Courrier de relance des factures impayées liées aux initiatives pour la jeunesse, telles que les factures de séjours adolescents
- Stage pour la réinsertion et signature de la convention
- Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus

**ARTICLE 2** Un double de toutes les lettres signées par la 3<sup>ème</sup> Adjointe nous sera transmis immédiatement ainsi que le dossier correspondant.

**ARTICLE 3** La présente délégation entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission en Préfecture.

**ARTICLE 4** La présente délégation est accordée à compter de la date à laquelle le présent arrêté sera exécutoire et ce pour la durée du mandat restant à courir. Elle pourra être reprise à tout moment sur simple décision de notre part prise suivant les mêmes formes.

**ARTICLE 5** Madame la Directrice Générale des Services de la mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jouars-Pontchartrain, le 9 avril 2026

LE MAIRE

THOMAS MENGELLE-TOUYA



Certifié exécutoire par affichage  
en mairie, le 13 AVR. 2026  
et par transmission  
en Préfecture le 10 AVR. 2026

Notifié à l'adjoint le : 09/04/2026

Signature de l'adjointe